

❖ **Étaient présents :**

- Personnalités extérieures : Mme Gouguec, MM. Boucher, Guillaume, Roger, Van Ceulebroeck
- ✓ Collège A : MM. Bricout, Desmuliers, Gaudier, Houriez, Level, Malvache, Thierry, Thomas
- ✓ Collège B : Mmes Caouder, Levin, Ravez, MM. Del campo Delhaise, Desrumaux, Donsez, Morel, Pommeray, Sallez
- Collège IATOSS : Mmes Cleuet, Decneut, MM. Balenghien, Bury, Duboc
- Collège des usagers : Melle Daoudi
- ✓ Membres de Droit : M. Darras, secrétaire général  
M. Wiart, agent comptable
- Membres Invités : MM. Defrenne, Delebarre, Despres, Herbin, Loquet, Ravalard Willaëys

❖ **Ont donné pouvoir :**

- ✓ Personnalités extérieures : M. Lecoq à M. Guillaume  
Mme Szymusiak à M. Van Ceulebroeck
- ✓ Collège A : M. Gazalet à M. Gaudier  
M. Horling à M. Gaudier
- ✓ Collège IATOSS : Mme Druart à Mme Decneut
- ✓ Collège des usagers : M. Joing à Melle Daoudi

❖ **Excusés :**

- ✓ Personnalités extérieures : Mme Adam  
M. Thiémé  
M. Legendre

M. le Président Angué accueille une personnalité extérieure nouvelle, Monsieur Boucher, Recteur de la polytechnique de Mons en Belgique. Il incarne la volonté de l'université de Valenciennes de se rapprocher de l'ensemble de l'Interuniversitaire de Mons.

## **Informations du Président**

### **Inscriptions des étudiants**

L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis doit être l'une des seules universités de France à enregistrer une augmentation du nombre d'inscriptions d'étudiants.

A ce jour, l'université compte 11.280 étudiants, soit une progression de 4,7% du nombre d'inscrits par rapport à l'année universitaire 1998-1999.

L'évolution des inscriptions par composante s'établit comme suit :

- ISTV + 1,9 % : cette progression est remarquable compte-tenu de la tendance à la baisse que connaissent les sciences au niveau national.
- FDEG + 11,1 % : cette augmentation doit susciter une réflexion puisque de très nombreux étudiants sont issus des filières professionnelles et technologiques de l'enseignement secondaire (Bac pro et technologique).
- IUT + 8,7 %.
- IAE + 10,6 % : en raison principalement de la création de l'IUP de gestion.
- ENSIMEV + 8,9 %.
- FSMS + 17,6 % : maintien d'une croissance raisonnable avec un respect de la capacité d'accueil.
- IPAG + 9,2 %.
- CEPPEs + 16 %.
- ISIV + 7,2 % : directement lié à l'augmentation du nombre d'apprentis.
- EIGIP + 12 %.
- FLLASH - 5,1 %.

Hormis la FLLASH, l'ensemble des composantes bénéficient de cette embellie.

## Les créations de postes

Le Ministère a transmis la répartition par nature des emplois créés au titre de la rentrée 2000.

### ▪ **Les créations IATOSS – 10 postes :**

1 IGR  
1 IGE  
2 ADT  
2 AASU  
2 ADA  
2 AGA

La commission paritaire d'établissement (CPE) de l'université travaille actuellement sur le choix des branches d'activités professionnelles (BAP) pour les postes d'IGR, IGE et ADT.

### ▪ **Les créations de postes enseignants**

✓ 6 postes pour l'université :

1 maître de conférence (MCF) en 2<sup>ème</sup> section à l'IPAG  
1 MCF en 74<sup>ème</sup> section en STAPS  
1 PRAG d'anglais relations internationales à l'EIGIP  
1 MCF 62<sup>ème</sup> section au développement de l'IUP Cambrai  
1 ATER 60<sup>ème</sup> section pour l'ISIV  
1 MCF 6<sup>ème</sup> section en gestion pour l'IAE

✓ 2 postes pour l'IUT

1 MCF 6<sup>ème</sup> section en gestion  
1 ATER en 71<sup>ème</sup> section en sciences de la communication.

Monsieur le directeur de l'IUT souhaitait que le poste d'ATER soit transformé en PRAG, mais le Ministère n'a pu donner une suite favorable. Une démarche a été entreprise auprès de l'université du Littoral. Son Président a donné un accord de principe, mais actuellement tous les PRAG sont pris ; l'accord aboutira dès qu'une disponibilité se présentera.

## L'échéance du contrat quadriennal

Le contrat Etat-université en cours a été signé avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 1998. Le 1<sup>er</sup> janvier 2000 marque donc le mi-parcours de ce contrat quadriennal. Pour signer le prochain contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'université devra négocier durant une année, dès lors, il conviendra de réaliser le bilan de l'actuel contrat et le projet du futur contrat au terme de cette année 2000.

Dès à présent, il faut que chacun soit sensibilisé, afin de réfléchir au calendrier de travail, sachant que la phase de réflexion courra jusqu'au mois de juin et que la phase de rédaction s'effectuera de septembre à décembre.

Une projection des documents présentés lors de la précédente négociation est proposée afin de resituer le travail à venir et de relancer la réflexion.

Monsieur Angué propose au conseil d'administration de prendre quelques instants afin de commenter les perspectives de travail et le calendrier.

Monsieur Malvache signale un oubli concernant les sciences humaines où le « CAMELIA » n'apparaît pas.

Monsieur Guillaume souhaite attirer l'attention sur le problème du profil des étudiants : au moment du passage à la vie professionnelle, nombre d'étudiants sont certes diplômés mais n'ont pas le niveau culturel correspondant à leurs diplômes. Monsieur Guillaume déplore que malheureusement, dans la région, de nombreux étudiants présentent lors d'un entretien d'embauche, un profil plat, excepté dans leur domaine de formation. De tels profils soulèvent des difficultés, notamment lorsque le recrutement est destiné à intégrer l'étudiant dans une équipe pluridisciplinaire.

Un effort considérable doit être entrepris car les entreprises ne peuvent plus recruter d'étudiants présentant un tel profil. Tous les étudiants, quel que soit leur niveau, doivent offrir un ensemble culturel correspondant au niveau de diplôme atteint et non une culture cantonnée à leur seule discipline.

Par ailleurs, Monsieur Guillaume voudrait savoir si les autres universités de la région sont soumises au même calendrier.

Monsieur Angué précise que toutes les universités régionales doivent faire face, concernant le contrat quadriennal, aux mêmes échéances. Dès lors, lorsqu'est évoquée la carte des formations de l'université de Valenciennes, il faut entendre « carte des formations dans la région », d'où l'importance croissante de la Conférence Régionale des Présidents d'Université (CRPU).

Concernant le constat dressé par Monsieur Guillaume sur le niveau culturel de nos étudiants, Monsieur Angué insiste sur la nécessaire réflexion des outils et méthodes pour y remédier, sachant qu'un acquis culturel ne peut se construire en un an et qu'il convient d'agir également en amont durant toute la chaîne scolaire.

Madame Cleuet, sur ce point, estime qu'il y a les prérequis culturels, mais également l'importance de la maîtrise de l'expression orale pour laquelle il n'existe pas de formation dans le cursus universitaire.

Monsieur Angué demande aux directeurs de composantes et de laboratoires de relayer le calendrier relatif au contrat quadriennal dans leurs composantes et laboratoires respectifs.

### **Le contrat de plan Etat/Région (CPER) 2000 - 2006**

Le CPER devrait être signé en principe au 31 mars 2000. Monsieur Angué reprend un document du 19 octobre 1999 concernant la partie recherche et transfert du CPER afin de rappeler que la région Nord-Pas-de-Calais a affiché un certain nombre de domaine d'excellence :

- **la génomique et interface physique chimie biologie (230MF).**

L'université de Valenciennes est concernée par les applications des biomatériaux, le handicap et la bioinformatique

- **les technologies avancées pour la communication et les transports terrestres.**

Sur ce point, l'université de Valenciennes est fortement impliquée au travers du LAMIH, l'EMN, le LAMAC et le LME.

L'Etat et la Région fixent le montant de l'enveloppe au cas particulier 270 MF, dont la répartition se fera sous la forme d'appels d'offres. Les retombées pour notre université sont par conséquent directement liées à la qualité des dossiers que nous ferons remonter. La « balle » est donc dans le camp des laboratoires précités afin que les dossiers de Valenciennes soient certes éligibles, mais surtout élus.

- **La maison des sciences de l'homme :**

Ce projet nouveau qui est une volonté du Ministre concerne tous les laboratoires des sciences humaines et sociales

- **L'institut européen de l'environnement :**

L'université de Valenciennes n'est pas concernée par ce volet.

- **Le développement de la culture entrepreneuriale et renforcement de la R&D dans le tissu économique :**

L'université de Valenciennes doit s'exprimer à propos de ces deux opérations, même si le cadre n'est pas clairement défini.

- **Le centre européen du GPS :**

Ce projet n'est pas finalisé puisque deux projets sont en concurrence : un français et un italien. Dès lors, l'université doit être prête dans l'hypothèse où l'implantation en France serait décidée au niveau politique.

- **La délocalisation de l'INRETS à Lille :**

Ce projet est semble-t-il abandonné.

- **Le réseau informatique recherché à haut débit :**

Cette opération devrait finalement voir le jour.

L'université de Valenciennes est également concernée par un second volet du CPER dénommé : « **Vie de l'étudiant** ». Ce volet représente environ 1.500MF si les collectivités territoriales suivent.

L'université dépose des dossiers concernant :

- la salle polyvalente pour le sport et la culture (environ 40MF)

- en coaffichage avec les autres universités régionales, les plates-formes technologiques et les équipements multimédia (environ 150MF pour l'ensemble)
- un département d'IUT à Maubeuge et un autre sur Cambrai (respectivement pour environ 10MF et 13MF)
- extension de la bibliothèque universitaire de Maubeuge (environ 3MF)
- l'insertion du tramway sur le campus (environ 10MF).

L'université s'emploie également à afficher, soit de manière explicite, soit sous forme de plate-forme technologique des m2 supplémentaires liés au rapprochement des trois écoles d'ingénieurs.

Enfin, un dernier point concerne la mise en sécurité des bâtiments. Certes, l'université de Valenciennes n'est pas autant concernée que ses homologues lilloises où le coût d'une telle opération se chiffre en centaine de millions. Il n'en demeure pas moins qu'il faut bénéficier de 3 à 4MF par an pour réaliser correctement la mise en conformité, notamment du bâtiment Froissart.

L'Université de Valenciennes a travaillé ardemment à la remontée des dossiers ; le montant des enveloppes sera connu le 31 mars 2000. L'université doit être vigilante pour bénéficier des retombées et ce, légitimement au regard de la qualité des dossiers.

### **Les incubateurs d'entreprises et fonds d'amorçage**

Monsieur Angué rappelle qu'en matière de création d'entreprises, un mouvement fort a été lancé à l'occasion du vote de la loi sur l'innovation, avec notamment la mise en place d'un concours portant sur la notion d'incubateurs d'entreprises.

Derrière cette notion d'incubateur apparaît celle de fonds d'amorçage qui doit servir à lancer les entreprises. Au niveau régional, un fonds d'amorçage est mis en place à hauteur de 33,3MF dont 2,5MF francs proviendraient des universités et écoles de la région. Si cette somme est rassemblée, alors l'Etat apportera sous forme de prêt, 7,5MF à une société de valorisation au capital de 10MF, dont la structure est actuellement à l'étude. Ladite société apportera les 10MF auxquels s'ajouteront 10MF en provenance du secteur privé et 13,3MF en provenance du secteur public, à la société en charge de l'amorçage afin de renforcer le capital des jeunes entreprises de technologie innovante.

*Monsieur Angué souhaite dès à présent sensibiliser le conseil d'administration à cette question, car des décisions importantes devront être prises à court terme d'ici le mois de juin, notamment pour déterminer si l'Université de Valenciennes participe ou non à ce mouvement.*

### **La mise à jour des statuts**

Monsieur Gaudier apporte les informations suivantes :

✓ **concernant les modifications de statut de la FLLASH et de l'EIGIP.**

Les demandes de transformations de la FLLASH en UFR et de l'EIGIP en article 33 ont été remontées au Ministère qui a réclamé des informations complémentaires. Le dossier avance. Monsieur Angué précise que ces dossiers devraient être inscrits, soit au

CNESER du 20 février, soit au suivant. Quand ces modifications seront intervenues, l'article 1er des statuts de l'université devra être revu. La modification de cet article 1er permettra également de revoir la question, d'une part, de l'IEEF (Institut Européen d'Education et de Formation) qui, bien qu'inscrit dans les statuts, n'existe plus, et d'autre part, de l'IFOREP dont l'activité en tant que composante a disparu.

✓ **concernant le rapprochement des 3 écoles.**

La discussion est actuellement en cours. Un expert du Ministère est venu, début janvier, étudier la situation.

✓ **la création de secteurs électoraux.**

La commission des statuts a travaillé lors de ces dernières réunions sur cette question. L'objectif est de décomposer les gros collèges électoraux de l'université, essentiellement les collèges A et B des enseignants et celui des usagers en plusieurs secteurs afin d'assurer une représentation équilibrée de ces différents secteurs.

Lors du prochain conseil d'administration, une première proposition précise sera présentée pour une décision courant juin.

✓ **Les commissions.**

Le comité hygiène et sécurité et la commission paritaire d'établissement sont désormais installés. Il convient de les faire apparaître dans les statuts à la place des défuntés commission hygiène et sécurité et commission de personnel.

### **Le travail de la commission des finances**

La commission des finances a mis sur pied 4 commissions chargées de l'évaluation des coûts :

- pour la formation continue
- pour les relations internationales
- pour l'apprentissage
- pour la recherche.

La question des coûts est liée à celle des amortissements.

### **L'itinéraire du tramway sur le campus**

Monsieur Delhaise présente le futur tracé du tramway avec les aménagements nécessaires ainsi que les différents chantiers actuellement en cours ou prévus à court terme sur le campus.

Avant de conclure, Monsieur Delhaise rappelle que concernant les responsables « sécurité bâtiment », le décret du 31 juillet 1985, notamment son article 3 prévoit que le Président d'université peut déléguer les pouvoirs en matière de maintien de l'ordre pour des locaux distincts ou non du siège de l'établissement.

*La partie informations étant close, le conseil d'administration passe à l'ordre du jour.*

## 1 . Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 9 décembre 1999

Monsieur Duboc souhaite apporter une précision relative à ses propos repris page 11 du compte-rendu du conseil d'administration du 9 décembre 1999.

En effet, Monsieur Duboc s'interrogeait sur le nombre de personnes de l'université qui bénéficient des activités du VUC par rapport, notamment aux nombres de personnes bénéficiant de celles de l'amicale du personnel. Il précise que ladite amicale a distribué pour les fêtes de fin d'année environ 600 bons d'achat d'une valeur de 200 F au profit des enfants du personnel et que, dès lors, le montant respectif des subventions accordées, d'une part au VUC et d'autre part à l'amicale, ne peut qu'engendrer quelques interrogations.

Monsieur Angué précise que le Président du VUC est d'ores et déjà invité à venir présenter l'impact des activités du VUC devant le conseil d'administration.

Monsieur Morel déplore le fait que la motion adoptée n'ait pas été reprise dans les colonnes d' « Université Nouvelles ». Il demande que ce soit le cas dans le prochain numéro. Monsieur Angué en convient.

Ces précisions enregistrées, **le compte-rendu est proposé au vote** : un membre ne prend pas part au vote, **adoption à l'unanimité des votants.**

## 2 . La D.B.M. n°1

La DBM n°1 se décompose ainsi :

- une DBM de la formation continue qui consiste en un prélèvement sur réserves de 369.000 F destiné au cofinancement de la convention FEDER et représentant l'achat d'ordinateurs portables pour certains stagiaires
- une DBM de la FDEG pour un total de 230.000 F
- une DBM de l'AIP pour un total de 1 047.200 F (620.000 F par prélèvement sur réserves et 427.200 F par report à nouveau)
- une DBM de la recherche consistant en report :
  - 7 176.798,32 F relatifs aux comptes standards des laboratoires
  - 2 470.822,27 F relatifs aux conventions simples
  - 1 774.762,48 F relatifs aux conventions diverses
- une DBM concernant les services généraux pour un montant de 5 274.057,31 F
- une DBM de l'EIGIP de 32.333,69 F et un transfert de prestations internes vers des dépenses d'investissement d'un montant de 100.000 F.

Monsieur Angué précise, concernant le programme pluriannuel de maintenance et mise en sécurité (représentant un montant de 3 440.000 F de la DBM des services généraux) que la commission du patrimoine doit se réunir le 7 mars 2000 afin de faire le bilan de l'ensemble des constructions et des mises en sécurité.

**La DBM n°1 est mise au vote : adoption à l'unanimité.**

### 3 . Les subventions aux associations

Monsieur Gaudier présente les subventions :

- La FDEG propose une subvention de 3.000 F au profit de l'association Corpo Eco Gestion
- Le STAPS et le DUFAPS proposent respectivement une subvention de 17.500 F et 37.500 F au profit de l'association sportive

Monsieur Gaudier précise à l'attention des membres de la commission des finances que la troisième subvention examinée par ladite commission a déjà été adoptée lors du dernier conseil d'administration.

**Les subventions sont soumises au vote : adoption à l'unanimité.**

**Monsieur Angué propose une interruption de séance de quelques minutes avant d'étudier les différents dossiers concernant les licences professionnelles.**

### 4 . Les licences professionnelles

Le conseil d'administration doit émettre un avis sur les projets de création de licences professionnelles.

Monsieur Angué souligne que ces **projets** ont été **exposés, analysés et traités en CEVU** qui a parfaitement joué son rôle puisqu'un important débat s'est déroulé. Il rappelle que la structuration de l'offre de formation impose que les créations nouvelles s'inscrivent dans le cadre de la politique de formation de l'université afin d'éviter notamment toute redondance. Les différents projets proposés ce jour satisfont à ce critère.

Monsieur Angué souhaite que **le CA puisse débattre** également et que chaque dossier lui soit présenté sans pour autant reprendre l'ensemble du travail et débats déjà menés au CEVU. Pour l'exposé de chaque dossier, Monsieur Angué accorde 10 minutes de présentation et 5 minutes de questions, puis les différents intervenants devront se retirer afin que le CA puisse débattre.

En CEVU, les dossiers avaient été présentés dans l'ordre alphabétique de leur titre. Monsieur Angué propose que devant le CA, ils le soient dans l'ordre inverse.

**Important : L'objet du présent compte-rendu n'est pas de reprendre de manière exhaustive la présentation des différents dossiers. Les personnes désireuses d'obtenir des compléments d'information peuvent se rapprocher des composantes porteuses de ces projets ou consulter la fiche signalétique.**

Monsieur Angué rappelle les différents critères devant guider les membres du conseil d'administration dans leur réflexion :

- Portage du dossier par une composante unique ou coportage
- L'identification du métier visé par la formation
- Conformité du projet avec la maquette type des dossiers
- Diversité du public visé par la formation (IUT, DUT, BTS,...)
- Engagement des professionnels, notamment au regard des débouchés

- La disponibilité des moyens financiers, matériel et humain (notamment des enseignants) pour organiser la formation

### **1<sup>er</sup> dossier « Systèmes de sécurité et télésurveillance » porté par l'ISTV**

Monsieur Level expose en introduction que ce dossier s'inscrit dans le contexte porteur du marché de la protection des biens et des personnes. Le diplôme s'appuie sur les compétences de l'institut en matière d'informatique, d'automatique, d'électronique et d'audiovisuel. L'objectif est de former des professionnels capables de concevoir des systèmes, d'en assurer leur réalisation, leur exploitation et leur maintenance.

Monsieur Level insiste sur le caractère final de cette formation qui n'est pas, conformément aux textes réglementant les licences professionnelles, destinée à poursuivre des études. A l'issue de son exposé, Monsieur Level répond aux membres du conseil :

- L'ISTV dispose certes d'appuis émanant de professionnels, mais cherche surtout à obtenir ceux de la branche professionnelle. A ce titre, l'Ordre des architectes a été contacté mais ledit ordre n'étudiera le dossier que moyennant rémunération. L'ISTV n'a pas, bien évidemment, donné suite. Par contre, la Maison des Professions du BTP a reçu le dossier et doit l'examiner. A priori, la branche BTP est très intéressée.
- La mise en place de ce diplôme n'entraînera pas de surcharge (notamment au regard des heures complémentaires) pour les enseignants. De plus, un enseignant se trouve même actuellement en sous-charge.
- Le diplôme représente un volume horaire d'enseignement académique de 450 heures, 150 heures de projets tutorés et un stage final de 16 semaines.

### **2<sup>ème</sup> dossier : « Nouvelles technologies d'informatique appliquées à la gestion » porté par l'ISTV**

Monsieur Level précise que ce dossier présente la même valeur pour l'ISTV que le précédent. Néanmoins, il n'est pas prioritaire pour des questions structurelles. L'ISTV ne souhaite pas ouvrir cette licence à la rentrée 2000, mais l'intérêt du dossier le conduit à le présenter.

Cette formation vise à répondre aux besoins des PME-PMI, en informaticiens opérationnels et compétents dans les différents domaines de l'informatique de gestion, notamment concernant les nouvelles technologies. Ce diplôme représente 480 heures d'enseignement et 600 heures de stage sur 4 mois.

Monsieur Del Campo souhaite connaître les motivations de l'ISTV qui présente un dossier de licence professionnelle bien qu'il ne désire pas l'ouvrir à la rentrée 2000.

Monsieur Angué précise que se pose un problème de stratégie vis-à-vis du Ministère, puisqu'en ne prenant en compte que les seules universités qui sont actuellement en renouvellement du contrat quadriennal, 814 dossiers de licences professionnelles ont été déposés. Dès lors, selon la méthode adoptée par le Ministère, le présent dossier sera maintenu ou retiré.

Monsieur Level insiste de nouveau sur la qualité de ce dossier qui justifie sa présentation.

Monsieur Desrumaux se demande si ce dossier existe réellement, puisque même en CEVU, il n'a pas été présenté selon le modèle type de présentation des licences professionnelles.

Monsieur Angué rappelle qu'en tout état de cause, si un dossier n'est pas conforme dans sa présentation avec ledit modèle, il ne sera pas remonté au Ministère.

Monsieur Desmulliers relève l'inadéquation entre l'appellation de cette licence professionnelle et le contenu de son enseignement. En effet, bien qu'étant dénommé « Nouvelles technologies d'informatique appliquées à la gestion », ledit diplôme contient très peu d'heures d'enseignement de gestion. De plus, il existe une autre filière, à savoir une maîtrise d'informatique appliquée à la gestion que l'on pourrait inscrire dans le nouveau plan quadriennal.

Monsieur Level précise qu'au cas particulier, le terme « gestion » doit s'entendre comme « outil aidant à gérer une entreprise » et non uniquement d'un point de vue financier.

Monsieur Angué conclut en relevant que l'appellation porte effectivement à confusion.

### **3<sup>ème</sup> dossier : « Management opérationnel international » porté par l'IUT**

Monsieur Syssau, maître de conférences en gestion présente ce dossier en précisant qu'il est commun aux départements GEA « Gestion » et TC « Techniques de commercialisation ». Ce projet est donc transversal touchant toutes les techniques de gestion en leur donnant un complément international.

Cette licence professionnelle se fixe pour objectif de former des gestionnaires généralistes et polyvalents en matière de gestion et de mercatique à l'international.

Cette formation est ouverte à tous en formation initiale (DUT, BTS, DEUST et DEUG) comme en formation continue. L'IUT dispose des moyens pour mettre en place ce projet. Les enseignants, au travers du DEMI (Diplôme Européen de Management International) et du DICC (Diplôme International en Commerce et Communication) possèdent l'expérience nécessaire au niveau international. Les réseaux mis en place par les deux diplômes précités facilitent la recherche de stage à l'étranger. L'IUT bénéficie enfin d'une salle multimédia moderne.

La formation se décompose en 450 heures d'enseignement (cours et TD), 135 heures de projets tutorés et en un stage à l'étranger ou en France dans une entreprise internationale, d'une durée de 12 semaines.

Monsieur Syssau conclut en précisant que cette licence professionnelle s'inscrit dans la filière technologique de gestion de Valenciennes en étant complémentaire aux offres de formation déjà existantes. La présentation achevée, il répond aux interrogations des membres du conseil d'administration.

- le DEMI et le DICC collaborent principalement avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne, mais également de plus en plus avec l'Espagne, le Portugal et l'Italie. L'objectif à terme est de collaborer avec l'ensemble des pays européens.

- les stages s'effectueront en priorité à l'étranger.
- le programme de cette licence professionnelle ne prévoyant qu'un volume horaire de 30 heures pour la langue des affaires et 30 heures pour la communication commerciale et l'approche culturelle, les étudiants seront incités à utiliser le multimédia pour une formation individualisée des langues étrangères. De plus, la commission d'admission devrait retenir comme critère, le niveau initial en langue.

Monsieur Desmulliers rappelle qu'un IUP sciences de gestion a été créé depuis quelques années, plus récemment le DEMI et le DICC ont été menacés de disparaître, l'IAE les a épaulés afin de les maintenir. Une convention a été signée entre l'IUT et l'IAE afin d'accueillir les étudiants étrangers désireux de poursuivre leurs études au niveau de la licence.

Sur le fond, Monsieur Desmulliers ne perçoit pas l'aspect professionnalisé de cette licence qui s'apparente à une formation transversale tertiaire. Quant à la forme, il déplore l'absence de contact entre l'IUT et l'IAE concernant ce projet.

Monsieur Angué apporte un élément d'information supplémentaire : la **notion d'intercomposante** va devenir un **critère déterminant** pour les années à venir. Dès lors, dans une politique de restructuration de l'offre, la mise en place de modules partagés entre les formations et les composantes apparaît judicieuse.

De plus, lorsque l'on considère une licence professionnelle d'un côté et un institut universitaire professionnel de l'autre, avec des enseignants identiques dispensant les mêmes cours, Monsieur Angué souhaite comprendre la raison rendant toute collaboration impossible.

Monsieur Desrumaux souligne qu'une licence professionnelle n'est pas, quant au principe, de même nature qu'une licence délivrée par un IUP qui n'est qu'un passage pour des étudiants engagés dans une filière longue. Il réfute dès lors le terme de concurrence mais insiste sur la complémentarité de ces deux formations.

Monsieur Desrumaux expose sa ligne conductrice qui est de donner à tous les techniciens possédant les qualités requises, la possibilité d'effectuer un « BAC+2 » « +1 ». Les deux projets de licence professionnelle portés par l'IUT s'inscrivent dans cet esprit. La licence professionnelle doit permettre à des techniciens d'acquérir une dimension humaine.

Monsieur Angué ne conteste pas la qualité du dossier et n'entend pas instruire le procès de l'IUT, simplement il ne peut que déplorer le manque de coopération et il craint qu'une licence professionnelle présentée de la sorte apparaisse aux yeux du Ministère comme la troisième année de l'IUT de Valenciennes.

Monsieur Desrumaux rappelle que pour collaborer, il convient d'être deux.

Monsieur Angué souligne la qualité de ce dossier qui ne saurait être contesté. Néanmoins, cette licence professionnelle en l'état sera rejetée par le Ministère car l'esprit du texte instaurant lesdites licences exclut tout projet porté par une composante stricto sensu.

#### **4<sup>ème</sup> dossier : « Logistique du commerce international agroalimentaire » porté par la FLLASH**

Monsieur Gouazé présente le projet de la FLLASH. La licence professionnelle « logistique du commerce international agroalimentaire » doit permettre à des étudiants ou des stagiaires de la formation continue d'acquérir des compétences générales et spécifiques dans le secteur de l'agroalimentaire, notamment en matière de logistique d'import-export, réglementation douanière, transport, financement et assurance. Ce projet bénéficie du réseau international mis en place par le département LEA de la FLLASH.

Il doit permettre à l'antenne de Cambrai de devenir un îlot de spécificité dans le domaine de l'agroalimentaire. La formation se décompose entre 390 heures d'enseignement dont 120 heures seront assurées par des professionnels du secteur, et 100 heures de projet tutoré. Les étudiants effectueront également un stage de 16 semaines.

Monsieur Roger s'interroge sur la longévité d'un tel dossier qui ne ciblerait que les pays postulants à l'entrée dans l'Union européenne. Il se demande également si ce projet de la FLLASH ne pourrait pas être couplé avec le projet des « management opérationnel international » porté par l'IUT.

Monsieur Angué rappelle que le conseil d'administration de l'IUT suivi par le conseil d'administration de l'université a déposé une demande de création d'un département « TC agroalimentaire ». Dès lors, il souhaite savoir si la FLLASH a noué des contacts avec le porteur du projet TC agroalimentaire de l'IUT.

Monsieur Gouazé explique qu'une rencontre s'est déroulée mais qu'une fin de non recevoir a été opposée à la FLLASH.

Monsieur Angué constate qu'effectivement, pour coopérer, il faut bien être deux.

Concernant la pérennité de ce projet, Monsieur Gouazé précise que des ouvertures sont tout à fait envisageables aux domaines du textile et du tourisme.

Monsieur Desmulliers relève que l'enseignement de ce diplôme contient un total de 220 heures de sciences de gestion, or, à la FLLASH, n'officie qu'un seul maître de conférence en gestion.

Monsieur Gouazé rectifie en précisant qu'en gestion stricto-sensu, il n'y a que 40 heures d'enseignement prévues. Le contenu et l'intitulé des enseignements sont néanmoins à préciser.

#### **5<sup>ème</sup> dossier : « Conduite de projets industriels dédiés aux transports terrestres et aériens » porté par l'IUT**

Monsieur Drazetic présente le dossier. Ce projet est transversal, ce qui constitue l'une de ses originalités, puisqu'il associe les compétences des 5 départements du pôle secondaire de l'IUT mais également celles de l'ISIV sur l'aspect maintenance et conception et celles de l'ISTV sur les questions de sûreté de fonctionnement.

Les objectifs sont de former des cadres intermédiaires de niveau 2 aux méthodes de développement et d'industrialisation d'un produit avec une orientation vers les transports terrestres et aériens.

Les métiers qui sont notamment visés par cette formation sont :

- responsable planning et ordonnancement
- responsable qualité
- responsable maintenance
- chef de projet
- chargé d'études
- de nouveaux métiers comme coûteneur et deviseur

Le contenu pédagogique a été élaboré en concertation avec des industriels. La formation se déroule sur une année à temps plein et comprend 440 heures d'enseignement académique, 150 heures de projet tutoré et 16 semaines d'activité de synthèse en entreprise. La volonté est d'alterner les périodes de formation à l'université et celles en entreprise.

Monsieur Bricout relève que le stage étant fractionné en 4 semaines + 12 semaines, cette dernière période lui semble un peu courte. Dès lors, il souhaite connaître les motivations de ce schéma.

Monsieur Drazetic explique que cette organisation résulte d'une volonté des industriels et notamment d'ALSTOM.

A la demande de Monsieur Duboc, il est précisé que cela a été décidé en concertation avec un panel d'entreprises représentatives et non exclusivement avec ALSTOM.

Monsieur Level s'enquiert de savoir si lesdites entreprises se sont engagées à soutenir financièrement les étudiants se rendant à l'étranger dans le cadre de leur stage.

L'expérience démontre malheureusement que le coût d'un tel stage est un frein pour les étudiants.

**Monsieur Angué remercie les porteurs des projets pour leur présentation et leur demande de se retirer afin que le conseil d'administration puisse délibérer.**

La parole est donnée à Monsieur Defrenne afin qu'il rapporte les travaux et propositions du CEVU. Il précise la stratégie qu'a adoptée le CEVU :

- invitation faite aux porteurs de présenter les dossiers
- émission d'un avis favorable ou défavorable sur le fond des dossiers
- classement des dossiers avec comme critère retenu, celui adopté en bureau et en bureau élargi, à savoir : *en considérant les dossiers ayant un avis favorable, les classer de façon à ce que chaque composante ait au moins un dossier en position favorable.* Le critère a été mis au vote du CEVU : 1 abstention, 1 contre, 10 pour.

Après une importante présentation des dossiers, *le CEVU a émis un avis favorable aux 5 licences professionnelles* (1 contre, 11 pour). Le classement a été soumis au vote à bulletin secret.

Considérant le critère suséposé et après 3 tours de scrutin, *le classement proposé par le CEVU est le suivant* :

- 1<sup>er</sup> - Système de sécurité et télésurveillance (ISTV)
- 2<sup>ème</sup> - Conduite de projets industriels dédiés aux transports terrestres et aériens (IUT)
- 3<sup>ème</sup> - Logistique du commerce international agroalimentaire (FLLASH)
- 4<sup>ème</sup> - Management opérationnel international (IUT)
- 5<sup>ème</sup> - Nouvelles technologies d'informatique appliquées à la gestion (ISTV)

Monsieur Del Campo tient à préciser qu'aux termes de la « Loi SAVARY » (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur), le CEVU n'émet qu'un avis ne liant pas le conseil d'administration. Dès lors, le conseil d'administration doit souverainement voter sur ces projets en toute indépendance.

Monsieur Angué en convient tout à fait, mais il souligne le travail du CEVU qui a parfaitement joué son rôle. Ce travail ne saurait être reconduit intégralement en conseil d'administration.

Avant de passer au vote, Monsieur Angué tient à préciser que les 5 dossiers sont en tout état de cause de très grande qualité, y compris ceux qui ont suscité le plus de débats (« logistique du commerce international agroalimentaire » et « management opérationnel international »).

Monsieur Herbin souligne que ce classement au-delà du contenu des dossiers, engage la politique de l'université.

Monsieur Desrumaux expose qu'au niveau des jurys d'admission en licence professionnelle, l'association des autres composantes pour participer à ce jury ne pose pas de problème.

Chacun des membres du conseil d'administration disposant des principaux éléments nécessaires pour se prononcer, les licences professionnelles doivent être soumises au vote.

Pour ce vote, viennent s'ajouter aux pouvoirs initiaux ceux de :

- M. Bury à M. Duboc
- M. Van Ceulebroeck à M. Roger
- M. Goueguez à M. Roger
- M. Delhaise à M. Del Campo
- M. Donsez à M. Pommeray

*La stratégie suivante est proposée : le classement du CEVU est mis au vote. En cas de rejet, le conseil d'administration vote dossier par dossier afin d'établir un nouveau classement.*

**Le classement proposé par le CEVU est mis au vote : *rejet par 16 voix contre, 13 voix pour.***

Le conseil d'administration procède au vote dossier par dossier :

	1 <sup>er</sup> Rang	2 <sup>ème</sup> Rang	3 <sup>ème</sup> Rang	4 <sup>ème</sup> Rang
• Conduite de projet de projets industriels.....	10	<b>20</b>	-----	-----
• Logistique du commerce inter. Agroalimentaire	1	7	<b>19</b>	-----
• Management opérationnel International	1	2	10	<b>24</b>
• N.T.I. appliquées à la gestion	0	0	0	3
• Système de sécurité.....	<b>17</b>	-----	-----	-----
Blanc	0	0	0	1
Nul	0	0	0	1

#### Classement à l'issue des votes :

- 1<sup>er</sup> - **Système de sécurité et télésurveillance (ISTV)**
- 2<sup>ème</sup> - **Conduite de projets industriels dédiés aux transports terrestres et aériens (IUT)**
- 3<sup>ème</sup> - **Logistique du commerce international agroalimentaire (FLASH)**
- 4<sup>ème</sup> - **Management opérationnel international (IUT)**
- 5<sup>ème</sup> - **Nouvelles technologies d'informatique appliquées à la gestion (ISTV)**

Le classement proposé par le CA est donc indentique à celui proposé par le CEVU.

#### Questions diverses

Monsieur Darras soumet au vote du conseil d'administration l'envoi des professions de foi et du matériel de vote au domicile des étudiants pour les élections par les étudiants de leurs représentants aux 3 conseils. Lesdites élections doivent se dérouler les 14 et 15 mars 2000.

L'objectif est d'atteindre un taux de participation convenable pour ces élections, sachant que cet envoi a été réalisé pour la première fois en 1998 permettant d'atteindre un taux de participation pour le conseil d'administration de 20% en 1998 contre 13% en 1996.

**L'envoi est soumis au vote : adoption à l'unanimité.**

La séance est levée à 18H30.